

## Téléphonie Mobile

### Fiche de synthèse Charte 2021

#### Informations générales :

Opérateur	<b>SFR</b>	Arrdt	<b>14<sup>ème</sup></b>
Nom de site	RENE COTY	Numéro	75100041079
Adresse du site	<b>6, rue d'Alésia</b>	Hauteur	R+7 (24m)
Bailleur de l'immeuble	<b>RATP HABitat</b>	Destination	habitations
Type d'installation	<b>Nouveau site 2G/3G/4G/5G et partage de la fréquence de 2100Mhz (4G/5G)</b>		
Complément d'info	6 antennes sur 3 azimuts ; Orange présent		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Oui

#### Calendrier de suivi du dossier

Date d'enregistrement au Département Téléphonie Mobile (J)	<b>22/09/2023</b>
Date d'envoi de la fiche de synthèse à la Mairie d'arrondissement	<b>25/09/2023</b>
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+1 mois)	<b>22/10/2023</b>

#### Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	L'opérateur prévoit d'installer une nouvelle antenne-relais sur le secteur pour permettre de disposer d'un réseau de qualité sur une zone jusqu'alors mal couverte et/ou permettre de continuer à téléphoner ou naviguer sur internet tout en évitant la saturation des réseaux, conformément à nos obligations réglementaires.		
Détail du projet	Ajout de 3 antennes pour la fréquence 3500 MHz (5G) et ajout de 3 antennes 2G/3G/4G (fréquences, 700MHz, 800MHz, 900MHz, 1800MHz, 2600MHz), avec partage de la fréquence 2100MHz en 4G/5G orientées vers les azimuts 10°, 130° et 250°.		
Distance des ouvrants	Accès terrasse à 8.5m des antennes	Vis-à-vis (25m)	R+7 (24m 130°)
Estimation	<b>2G/3G/4G/5G (2100):</b> 10° <5V/m - 130° <4V/m - 250° <5V/m <b>5G (3500) :</b> 10° <4V/m - 130° <4V/m - 250° <4V/m		
Hauteur (HMA) des antennes 5G	2G/3G/4G/5G : 26.35m pour les antennes à faisceaux fixes <b>5G: 27.32m pour les antennes à faisceaux orientables</b>		

#### Incidence visuelle

Description des antennes et intégration paysagère	Ce projet consiste à déployer 6 antennes à faisceaux intégrées dans de fausses cheminées pour la 3G/4G/5G.
Zone technique	Les modules techniques, de taille réduite et de couleur gris seront placés en toiture, invisibles depuis la rue.

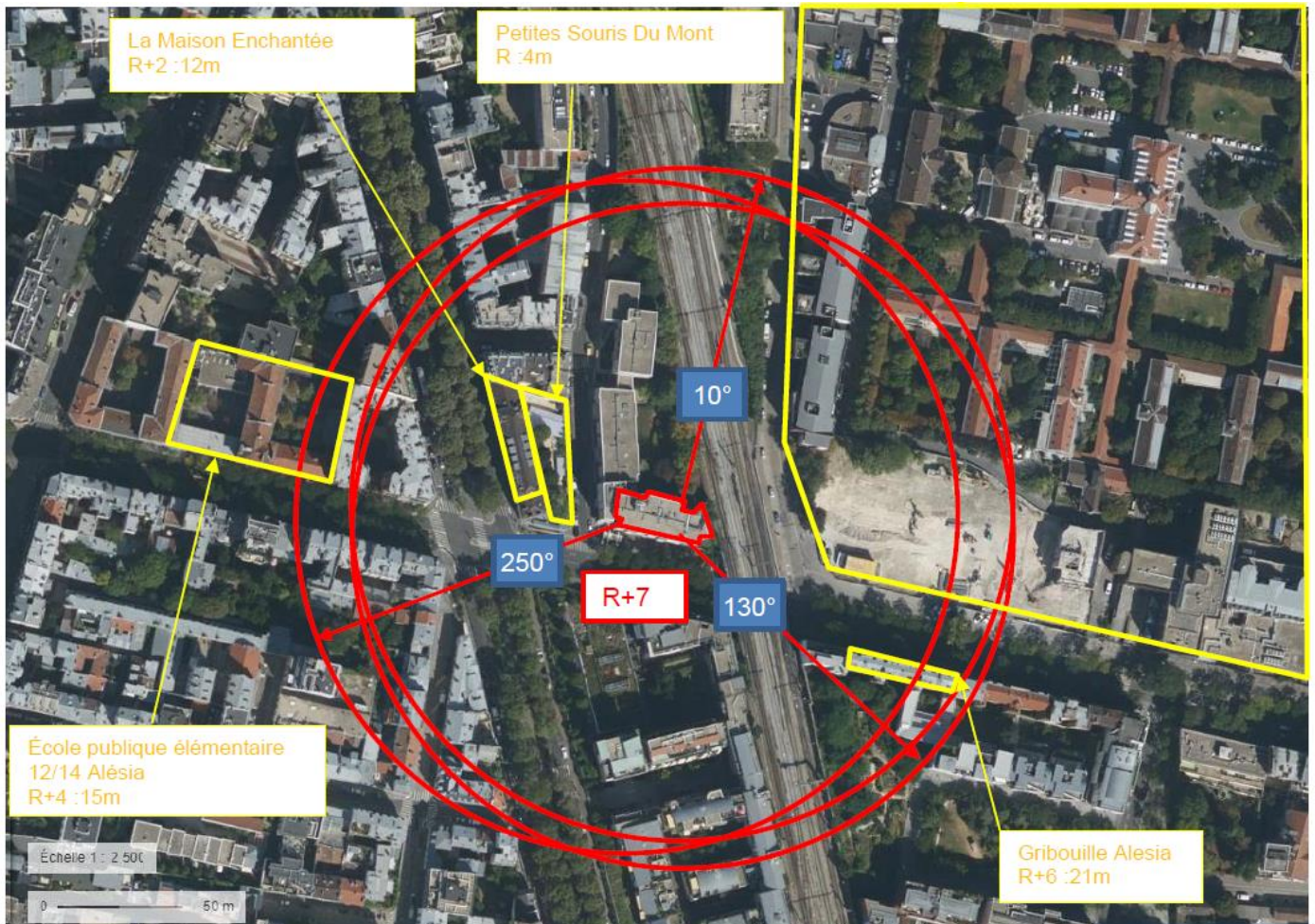
#### **Date :**

#### **Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :**

Avis Mairie d'arrondissement :	Favorable
	<input type="checkbox"/>
	Défavorable
	<input type="checkbox"/>
	Ne se prononce pas
	<input type="checkbox"/>

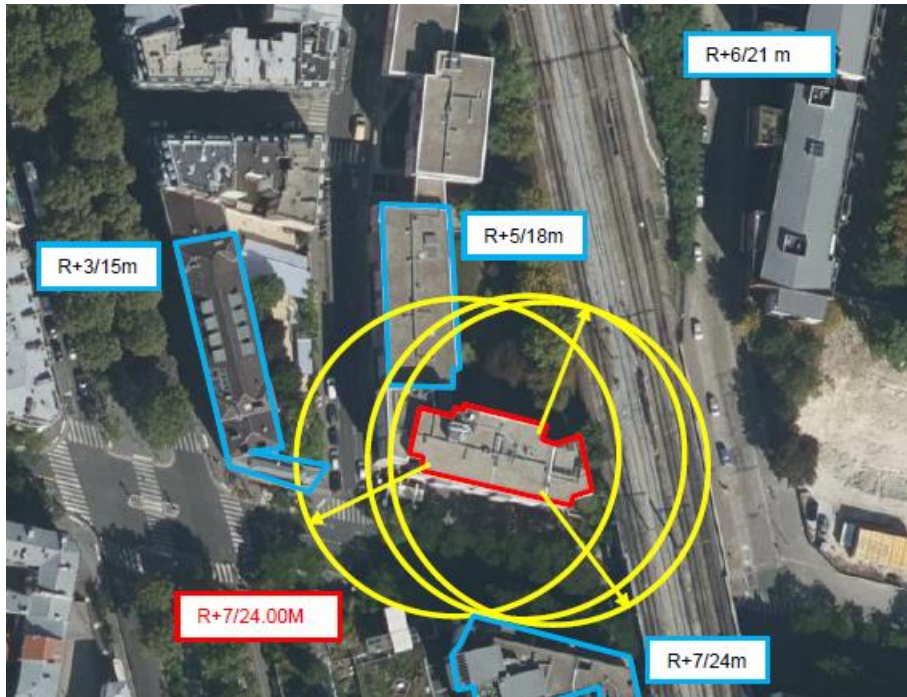
**Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes**

Nom et type	Adresse	Hauteur	Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice* (Oui /Non)	Distance / antenne la plus proche	Estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m
Crèche collective petites Souris Du Mont	26 Rue du Saint Gothard 75014 PARIS	4m	OUI	26m	1,01437 V/m
Crèche collective La Maison Enchantée	39 Av. René Coty 75014 PARIS	12m	OUI	38m	1,7818 V/m
Hôpital sainte Anne centre	17 Rue Broussais 75014 PARIS	8m	Oui	30m	0,8991 V/m
Crèche collective Gribouille Alesia	11 Ter Rue d'Alésia 75014 PARIS	20m	Oui	100m	2,3813 V/m
École publique élémentaire 12/14 Alésia	12 Rue d'Alésia 75014 PARIS	15m	Non	119m	0,3911 V/m



Rayon 130m

Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



Simulation et conformité au seuil de la Charte en 2G/3G/4G/5G (2100 MHz) - Faisceau fixe

❖ Exposition par antennes à faisceau fixe

Le niveau maximal d'exposition simulé à 1,5 m de hauteur est compris entre 0 et 1 V/m

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceau fixe:

	Azimut 10°	Azimut 130°	Azimut 250°
Niveau Maximal	entre 4 et 5 V/m	entre 3 et 4 V/m	entre 4 et 5 V/m
Hauteur	22.5 m	25.5 m	20.5 m

**SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE**

v. Azimut 250°: antennes fixes

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 250°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m . La hauteur correspondante est de 20.5 m .



Légende

>6V/m	Dark Purple
Entre 5 et 6 V/m	Light Purple
Entre 4 et 5 V/m	Yellow
Entre 3 et 4 V/m	Green
Entre 2 et 3 V/m	Light Blue
Entre 0 et 1 V/m	Dark Blue

## Simulation et conformité au seuil de la Charte pour le 3500MHz (5G) - Faisceaux orientables

❖ **Exposition par antennes à faisceaux orientables**

Le niveau maximal d'exposition simulé à 1,5 m de hauteur est compris entre 0 et 1 V/m .

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceaux orientables:

	Azimut 10°	Azimut 130°	Azimut 250°
Niveau Maximal	entre 3 et 4 V/m	entre 3 et 4 V/m	entre 3 et 4 V/m
Hauteur	24.5 m	25.5 m	16.5 m

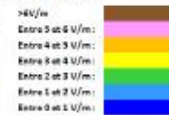
**SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE**

vi. Azimut 250°: antennes à faisceau orientable

Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 250°, le niveau maximal calculé est compris entre 3 et 4 V/m . La hauteur correspondante est de 16.5 m .



**Légende**



### Vue des Antennes Avant/Après

PHOTO 1/ Avant travaux



PHOTO 1/ Après travaux



**Vue des Azimuts**

10° :



130° :



250° :

